

Mois sans tabac Actions 2018

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET RISQUES AGGRAVÉS

"Le tabac, c'est l'affaire de tous ! Chacun a un rôle à jouer lors du Moi(s) sans tabac"



La campagne "Moi(s) Sans Tabac" initiée en 2016 par Santé Publique France et le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, est reconduite du 1 au 30 novembre 2018

« Défi collectif national, cette campagne vise à inciter et à accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité. »

[Le Mois Sans tabac fait l'actu tout au long du mois de novembre !](#)

Cette campagne s'intègre dans les axes du Plan cancer 3 et du programme national de réduction du tabagisme 2014-2019.

L'opération est pilotée sur le plan national par l'agence nationale de santé publique [Santé publique France](#) (ex-INPES), avec l'appui du Ministère de la santé et de l'assurance maladie .

Pour rappel, la **lutte contre le tabagisme est l'un des axes prioritaires du P2RT 2018-2022 avec un objectif pour les établissements de santé publics ou privés, en particulier pour ceux autorisés à traiter les cancers, de participer à cette démarche « Lieux de santé sans Tabac »**

(Cf [Diaporama ARS/Santé Publique France](#))

Santé publique France a lancé un site internet dédié aux professionnels de santé pro.tabac-info-service.fr spécifiquement consacré aux professionnels de santé. Il propose un socle de connaissances sur le tabagisme, différents outils de dépistage et d'accompagnement du sevrage.

Ce site a pour vocation d'aider les professionnels de santé à guider les patients fumeurs vers l'arrêt en leur proposant un accompagnement sur-mesure.

Le Réseau OncoPaca-Corse s'engage comme l'an passé aux côtés des ARS pour promouvoir la campagne auprès de ses membres et de ses partenaires, et relayer les actions programmées en région.

Contacts

En PACA : Pour tout complément d'information ou tout accompagnement en PACA, vous pouvez [consulter le site du CRES PACA](#) ou contacter Marion SYLVAIN, chargée de ce projet : 04 91 36 56 95 - marion.sylvain@cres-paca.org

En Corse, informations à venir prochainement sur le dispositif 2018.

L'ANPAA Association Nationale de prévention en Alcoologie et Addictologie de Corse est l'ambassadeur du Mois Sans Tabac en Corse.

Contact : Angélique Baudin Chargée de mission Moi(s)SansTabac - Tél : 04 95 21 85 85 - mob : 06 50 21 01 06
moisanstabac.corse@anpaa.asso.fr

Retrouvez également dans la rubrique Prévention du portail ProInfosCancer.org les informations sur la prévention, ainsi que sur les actions et acteurs en PACA et en Corse

A NOTER :

Le CoDEPS13 et le DICAdd13 organisent le mardi 6 novembre à Aix en Provence, une **formation gratuite à la prescription des Traitements de substitution nicotinique**, animée par le **Dr Thierry VENTRE, médecin addictologue,**

[Invitation et bulletin d'inscription](#) à télécharger

Toutes les catégories professionnelles suivantes sont habilitées à prescrire des traitements de substitution nicotinique :

- > Médecins généralistes et spécialistes
- > Médecins du travail
- > Infirmier(e)s
- > Masseurs-Kinésithérapeutes
- > Chirurgiens-dentistes
- > Sages-femmes

Cette année, une seule formation sur la prescription des traitements de substitution nicotinique vous sera proposée, ne la ratez pas !

Dernière mise à jour le 10 octobre 2019